

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

*La commission :*

*Présidente*

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

*Vice-présidente*

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Membres*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 19 décembre 2016**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE164315002**

**Approuver une promesse de vente et d'achat bilatérale par laquelle les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph offrent de vendre à la Ville de Montréal, laquelle accepte d'acheter l'immeuble situé au 201 à 251A, avenue des Pins Ouest ainsi qu'un lot vacant situé sur l'avenue Duluth Ouest, à des fins municipales, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 14 550 000 \$ / Approuver une dépense de 100 000 \$ à titre de dépôt, par chèque, traite bancaire ou virement bancaire fait à l'ordre de Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., en fiducie / Approuver un projet de contrat de services professionnels à cet effet. N/Réf. : 31H12-005-0568-02.**

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Karine Boivin Roy  
Vice-présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE164315002**

Approuver une promesse de vente et d'achat bilatérale par laquelle les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph offrent de vendre à la Ville de Montréal, laquelle accepte d'acheter l'immeuble situé au 201 à 251A, avenue des Pins Ouest ainsi qu'un lot vacant situé sur l'avenue Duluth Ouest, à des fins municipales, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 14 550 000 \$ / Approuver une dépense de 100 000 \$ à titre de dépôt, par chèque, traite bancaire ou virement bancaire fait à l'ordre de Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., en fiducie / Approuver un projet de contrat de services professionnels à cet effet. N/Réf. : 31H12-005-0568-02.

À sa séance du 30 novembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Transaction immobilière d'une valeur de plus de 2 M\$ conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.*

Le 7 décembre 2016, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière, du Bureau de l'expérience client et du Service de la mise en valeur du territoire ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris tous les éléments qui ont contribué à l'établissement de la valeur marchande et ont constaté que cette valeur était très proche du montant convenu dans la promesse de vente et d'achat bilatérale.

Ils ont aussi salué la rigueur du Service dans ce dossier complexe, mais d'une grande importance pour l'histoire de Montréal.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière, du Bureau de l'expérience client et du Service de la mise en valeur du territoire pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$.*
- *Transaction immobilière d'une valeur de plus de 2 M\$ conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE164315002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**